RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU DOUBS

**CANTON: BAVANS** 

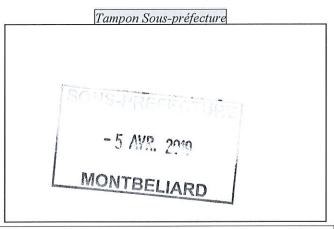
**COMMUNE: BAVANS (25550)** 

N° INSEE: 25048

N° 07/2019

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



## DATE DE CONVOCATION : 06/03/2019

DATE D'AFFICHAGE :

#### NOMBRE DE CONSEILLERS :

14/03/2019

En exercice: 27 Présents: 18 Votants: 24

Ayant donné procuration : 6 Absents excusés : 1

> Absents: 2 Exclus: 0

#### **OBJET:**

Avenant à la Convention / Aides aux Temps Libres ATL – CAF (2019-2020)

#### **RÉSULTAT DU VOTE:**

- Pour: 24 - Contre: 0 - Abstention: 0 L'an deux mil dix neuf le quatorze mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de **Madame Agnès TRAVERSIER, Maire** 

<u>Étaient présents</u>: TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth (arrivée à 20h25), LOUYS Jean-Pierre (arrivé à 20h05), HERGAS Jasminska.

<u>Était représentée</u> : BORNE Aurélien, LALLAOUA Nora, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, PLANÇON Aurélie, MÉRAUX Jocelyne.

Procuration donnée: BORNE Aurélien a donné procuration à DURY Bernard, LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline, NOIROT Catherine a donné procuration à ATAR Nathalie, SEGAUD Grégoire a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, PLANÇON Aurélie a donné procuration à GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne a donné procuration à RADREAU Sophie.

<u>Absente excusée</u>: DELMARRE Véronique, <u>Absents</u>: MORANDINI-HENRICI Séverine, GORGULU Alpay.

Madame Céline JELIC est nommée secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention, autorise Madame le Maire à signer la prorogation de la convention d'objectifs et de financement relative aux Aides aux Temps Libres (ATL) concernant les Accueils de Loisirs Sans Hébergement, pour la période du 07/01/2019 au 05/01/2020.

Fait et délibéré à Bavans, le 14/03/2019 Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme





Constention of other



# **Avenant**

à la convention Aides aux Temps Libres Accueil de Loisirs Sans Hébergement

N° Dossier: 2623/0005

N° SIAS: 406

#### Entre les soussignés:

La Commune de Bavans dont le siège est situé 1 rue des Fleurs - 25550 BAVANS représentée par Madame Agnès TRAVERSIER, Maire, dûment habilitée à l'effet des présentes,

d'une part;

Et: La Caisse d'Allocations Familiales du Doubs dont le siège est situé 3 rue Léon Blum – 25216 MONTBELIARD Cedex représentée par son Directeur, Monsieur Lionel KOENIG

d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

#### MODIFICATION DE L'ARTICLE 10 – alinéa 1 Durée de la convention

La présente convention de financement est prorogée du 07/01/2019 au 05/01/2020.

Fait en deux exemplaires

dont : un pour La Commune de Bavans un pour La Caisse d'Allocations Familiales du Doubs

Chacun faisant également foi.

Besançon, le 30 janvier 2019

LE MAIRE

COMMUNE DE BAVANS

AGNÈS TRAVERSIER

LE DIRECTEUR

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU DOUBS

KIONEL KOENIG